



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



General Fisheries Commission  
for the Mediterranean  
Commission générale des pêches  
pour la Méditerranée



# LA SITUATION DES PÊCHES EN MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE

2018

EN BREF

# Table des matières

La présente brochure expose les grands axes de l'édition 2018 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire*. La numérotation des tableaux et des figures suit celle adoptée dans la publication. Le texte intégral de l'édition 2018 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire* est disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/gfcm/publications/somfi/2018>.

INTRODUCTION	3
PREMIÈRE PARTIE. Situation et évolution des pêches en Méditerranée et en mer Noire: présentation générale	5
<b>1. Flotte de pêche</b>	<b>5</b>
<b>2. Production des pêches de capture</b>	<b>8</b>
<b>3. Caractéristiques socio-économiques</b>	<b>11</b>
<b>4. Captures accessoires: rejets et captures accidentelles d'espèces vulnérables</b>	<b>15</b>
<b>5. Situation des ressources halieutiques</b>	<b>17</b>
DEUXIÈME PARTIE. Gestion des pêches en Méditerranée et en mer Noire	20
<b>6. Éclairage sur la pêche artisanale et sur la pêche récréative</b>	<b>20</b>
<b>7. Mesures de gestion des pêches</b>	<b>24</b>
<b>8. Stratégie à moyen terme en faveur de la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire</b>	<b>28</b>



# Introduction

---

La pêche est une activité largement pratiquée en Méditerranée et en mer Noire depuis l'Antiquité. Aujourd'hui, on y pratique une pêche tant industrielle que semi-industrielle ou artisanale en utilisant une vaste panoplie d'engins de pêche. Contrairement à d'autres grandes zones de pêche, de manière générale, la pêche pratiquée en Méditerranée et en mer Noire n'exploite pas de vastes stocks constitués d'une seule espèce, mais des stocks d'espèces benthiques et pélagiques diverses, ainsi que des mollusques et des crustacés. En outre, la mer Méditerranée et la mer Noire, qui sont semi-fermées, possèdent globalement peu de zones économiques exclusives (ZEE), ce qui signifie que les stocks sont souvent partagés entre plusieurs flottes appartenant à des pays différents. Ainsi, la pêche a toujours joué un rôle important dans la région. En effet, le secteur de la pêche, malgré la relative faiblesse de son poids économique par rapport à celui d'autres activités économiques de la région (tourisme, prospection pétrolière et gazière, etc.), a une production annuelle qui s'élève à environ 1,22 million de tonnes, emploie plusieurs centaines de milliers de personnes, approvisionne les marchés locaux et régionaux en produits halieutiques destinés à la consommation humaine et a indirectement de nombreuses autres retombées positives qui permettent ainsi de préserver la cohésion sociale des communautés côtières. La pêche fait également partie intégrante du paysage culturel des pays de la Méditerranée et de la mer Noire.

Cependant, la durabilité des pêches dans la région est particulièrement menacée par les conséquences de l'augmentation de la pollution résultant des activités humaines, par la dégradation de l'habitat, l'introduction d'espèces non indigènes, la surpêche et par les effets de l'évolution de l'environnement et des écosystèmes marins liée au climat. Les changements considérables qui sont récemment intervenus dans les écosystèmes, en particulier en mer Noire au cours des dernières décennies, soulignent la nécessité de tenir compte de ces différents processus et facteurs de stress dans les activités de gestion des pêches menées dans la région, dans le cadre d'une approche écosystémique des pêches.

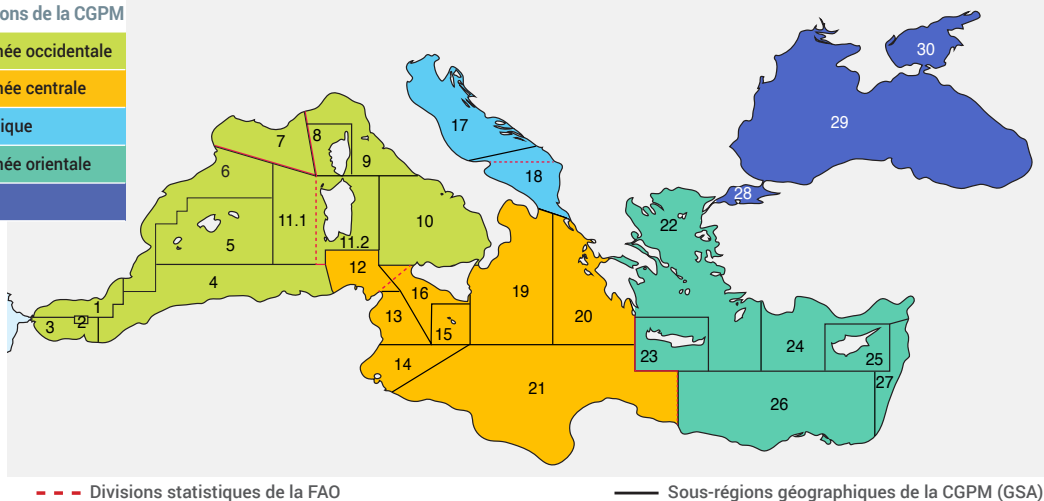
La publication biennale de la CGPM intitulée *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire* (SoMFi) en est à sa deuxième édition. La première édition, qui a été publiée en 2016 à la demande des parties contractantes de la CGPM, est devenue une référence pour les experts, les scientifiques, les décideurs et les parties prenantes de la région et d'ailleurs, qui ont besoin d'informations fiables et récentes sur l'état des ressources marines en Méditerranée et en mer Noire. La publication est un outil qui permet de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CGPM et, ainsi, d'étayer le processus de prise de décision stratégique. *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire* donne un coup de projecteur sur la région (zone de pêche 37 de la FAO) et vient compléter la publication de la FAO intitulée *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* (SOFIA), qui est elle aussi une référence.

La période couverte par les informations présentées dans l'édition 2018 de la publication s'achève en 2017 et ces informations proviennent, entre autres sources, de données qui ont

été officiellement présentées à la CGPM par ses membres. Les données sont agrégées et analysées à différents niveaux, l'accent étant mis sur les principales catégories de navires et sur les principales espèces. Les informations présentées portent sur différents niveaux d'échelles spatiales, ce qui facilite l'analyse aux niveaux régional, sous-régional et national. À l'échelle régionale, la publication donne un aperçu des grands aspects de la pêche dans l'ensemble de la zone de compétence de la CGPM (Méditerranée et mer Noire). Au niveau sous-régional, le rapport présente une analyse comparative des principaux éléments qui caractérisent la situation des pêches en Méditerranée occidentale, en Méditerranée centrale et en Méditerranée orientale, ainsi qu'en mer Adriatique et en mer Noire. Il contient également des informations à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques au niveau gouvernemental et des acteurs non gouvernementaux, et vise à devenir une référence importante pour toutes les parties prenantes qui œuvrent en faveur de la durabilité de la pêche en Méditerranée et en mer Noire ou qui s'intéressent à la question.

Sous-régions de la CGPM

- Méditerranée occidentale
- Méditerranée centrale
- Mer Adriatique
- Méditerranée orientale
- Mer Noire



Sous-régions de la CGPM (GSA)

01 - Mer d'Alboran septentrionale	07 - Golfe du Lion	13 - Golfe d'Hammamet	19 - Mer Ionienne occidentale	25 - Chypre
02 - Île d'Alboran	08 - Corse	14 - Golfe de Gabès	20 - Mer Ionienne orientale	26 - Mer du Levant méridionale
03 - Mer d'Alboran méridionale	09 - Mer Ligure et mer Tyrrhénienne septentrionale	15 - Malte	21 - Mer Ionienne méridionale	27 - Mer du Levant orientale
04 - Algérie	10 - Mer Tyrrhénienne méridionale et centrale	16 - Sicile méridionale	22 - Mer Égée	28 - Mer de Marmara
05 - Îles Baléares	11.1 - Sardaigne occidentale 11.2 - Sardaigne orientale	17 - Mer Adriatique septentrionale	23 - Crète	29 - Mer Noire
06 - Espagne septentrionale	12 - Tunisie septentrionale	18 - Mer Adriatique méridionale	24 - Mer du Levant septentrionale	30 - Mer d'Azov

Source: CGPM 2018.

FIGURE 1 – Zone d'application, sous-régions et sous-régions géographiques de la CGPM



# PREMIÈRE PARTIE

## Situation et évolution des pêches en Méditerranée et en mer Noire: présentation générale

La première partie de l'édition 2018 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire* donne un aperçu général de la situation de la pêche et de ses tendances: y sont présentés la composition actuelle de la flotte de pêche de la région, la production globale des pêches de capture, les résultats économiques et les caractéristiques socio-économiques des pêches de capture, des informations sur les captures accessoires (tant les rejets que les captures accidentelles d'espèces vulnérables) et une analyse de l'état des stocks.

### 1. Flotte de pêche

**La flotte de pêche en Méditerranée et en mer Noire a légèrement diminué mais demeure constituée en grande partie de petits navires.**

D'après l'édition 2018 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire*, on dénombre actuellement quelque 86 500 navires de pêche dans la région. Leur nombre a diminué d'environ 6 000 (soit six pour cent) au cours des deux dernières années, du fait des mesures prises par plusieurs pays pour adapter la capacité de leur flotte aux ressources disponibles.

Cela étant, la taille réelle de la flotte est probablement supérieure: dans certains pays, les données sur la question sont peu nombreuses, en particulier en ce qui concerne la pêche artisanale. La CGPM collabore avec ses parties contractantes pour améliorer la qualité des données nationales sur les flottes et, pour ce faire, formule des indications techniques dans divers domaines et apporte un appui sur le terrain, tout en veillant à ce que l'on dispose de protocoles rigoureux et standards aux fins de la collecte de données. Les informations supplémentaires ainsi rassemblées continuent d'améliorer la connaissance générale des dynamiques régionales.

Selon des chiffres récents, plus de la moitié des navires sont présents dans les sous-régions orientales et centrales et un tiers d'entre eux en mer Égée, en mer Noire et dans

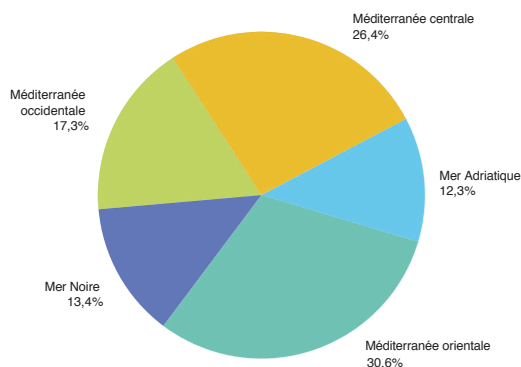


FIGURE 4 – Pourcentage des segments de la flotte opérant en Méditerranée et en mer Noire

l'Adriatique Nord. La flotte de la Méditerranée et de la mer Noire est principalement composée de navires provenant de Turquie, d'Italie et de Tunisie, qui représentent tous ensemble 50 pour cent environ de la capacité de pêche totale de la région. La Grèce, l'Algérie et l'Espagne sont également bien représentées.

La taille de la flotte varie considérablement en fonction des pays, et l'on observe également des différences en ce qui concerne l'âge des navires. La flotte roumaine, de petite dimension, est la plus récente, étant donné que l'âge moyen de ses navires est de 12 ans à peine. La flotte turque, qui représente 17,8 pour cent de l'ensemble de la flotte, est la plus grande de la région. Composée de navires de 22 ans en moyenne, elle est relativement récente. En revanche, l'âge moyen de la flotte italienne, deuxième flotte par sa taille, est de 34 ans, et la flotte albanaise, de dimension restreinte, est la plus ancienne (43 ans en moyenne).

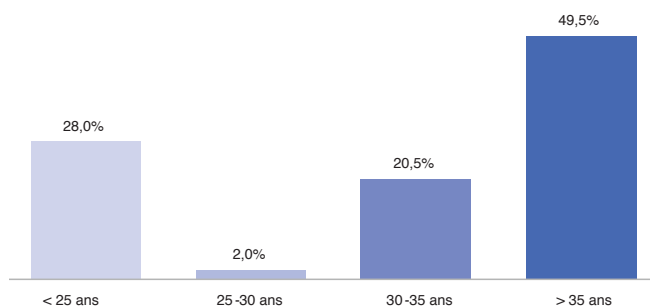


FIGURE 5 – Âge moyen de la flotte de pêche en Méditerranée et en mer Noire

La flotte méditerranéenne et la flotte de la mer Noire sont toutes deux majoritairement composées de navires polyvalents, respectivement à hauteur de 78 pour cent et de 91 pour cent. L'équipage des navires polyvalents est généralement composé de petits pêcheurs



qui utilisent des méthodes de pêche traditionnelles pour capturer des espèces diverses. En Méditerranée, la catégorie des chalutiers est au deuxième rang des navires les plus nombreux (8,6 pour cent de l'ensemble de la flotte), et les senneurs à senne coulissante et les chalutiers pélagiques représentent 4,7 pour cent de la flotte de la mer Noire.

Ces chiffres reflètent l'adaptation de la flotte aux caractéristiques de chacun des bassins: en mer Noire, du fait de conditions anoxiques qui la caractérisent, les ressources démersales n'habitent que des zones peu profondes (jusqu'à 60-100 mètres) et l'écosystème est dominé par les petits pélagiques, ce qui explique que la flotte de la région soit principalement composée de petits navires et de chalutiers pélagiques. En Méditerranée, en revanche, la zone pouvant être utilisée à des fins de chalutage est nettement plus vaste et les chalutiers sont la deuxième catégorie de navires la plus représentée dans la flotte, après les navires polyvalents, qui restent en première position.

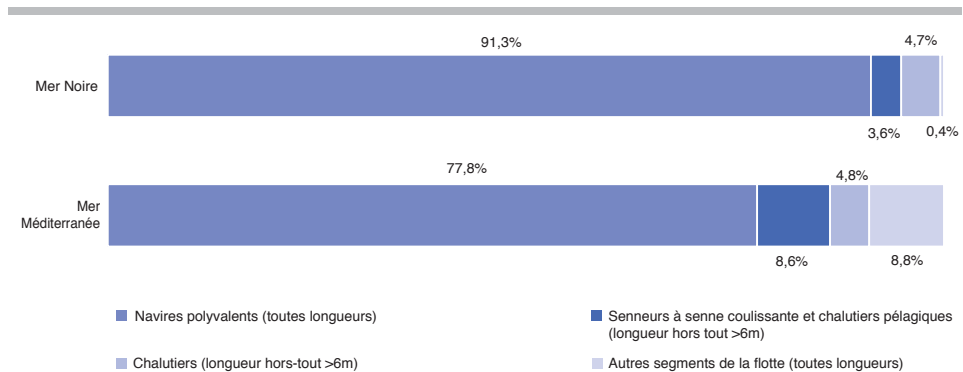


FIGURE 7 – Composition de la flotte de la Méditerranée et de la mer Noire, en pourcentages

## PRIORITÉS DE LA CGPM

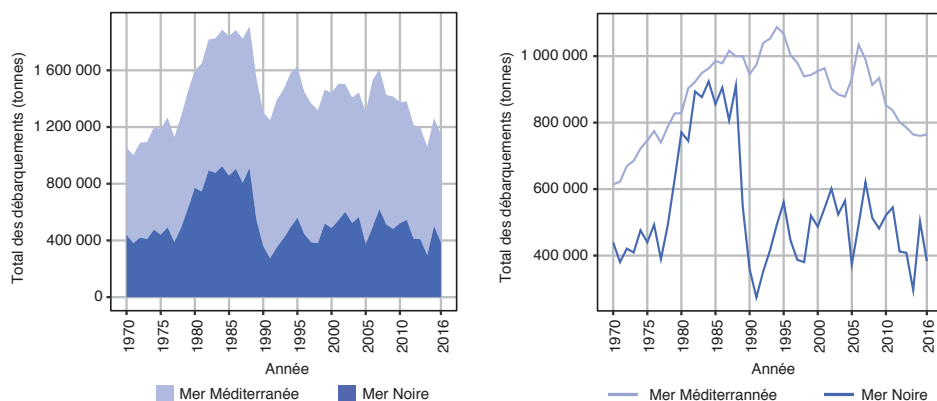
- Apporter un appui technique et promouvoir des initiatives en vue d'affiner les connaissances sur la pêche artisanale;
- Adapter les capacités de la flotte à la productivité des ressources halieutiques aux échelles régionale et sous-régionale;
- Plaider en faveur d'un travail décent dans le secteur de la pêche, y compris en encourageant la réalisation d'études sur la sécurité en mer et sur l'âge des navires.

## 2. Production des pêches de capture

Le volume moyen des captures annuelles en Méditerranée et en mer Noire a diminué depuis la publication du dernier rapport, en 2016.

Au cours de la période 2014-2016, examinée dans l'édition 2018 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire*, le volume annuel moyen des débarquements en Méditerranée et en mer Noire confondues s'élevait à 1 220 000 tonnes, soit un niveau légèrement supérieur au volume des débarquements enregistré en 2013 (voir l'édition 2016 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire*) mais inférieur à la moyenne annuelle pour la période allant de 2000 à 2013 (1 473 429 tonnes).

Par le passé, le volume des débarquements était nettement supérieur. En 1982, les captures totales représentaient près de deux millions de tonnes et se sont maintenues à un niveau similaire jusqu'en 1989, année qui a marqué le début d'un net recul dû à l'effondrement du secteur de la pêche pélagique en mer Noire. Par la suite, le volume des débarquements a globalement fluctué: il a atteint un niveau exceptionnellement bas en 2014 (300 000 tonnes) mais s'est élevé à 390 000 tonnes en 2016. Le volume des débarquements en Méditerranée a continué de croître jusqu'à atteindre plus d'un million de tonnes en 1994, mais a diminué par la suite pour s'établir à 830 000 tonnes. La baisse du volume des débarquements et la stagnation qui caractérise la situation actuelle indiquent que, de manière générale, la pêche en Méditerranée et en mer Noire dépasse le rendement maximal durable des différents stocks halieutiques, même si les pays ont par ailleurs pris des mesures de gestion pour réduire la pression exercée sur certaines pêches.



Note: à gauche: évolutions cumulées des deux zones; à droite: évolution par zone.

FIGURE 11 – Évolution des débarquements en Méditerranée et en mer Noire, par année, pour la période 1970-2016



Les principaux pays producteurs demeurent la Turquie, l'Italie, la Tunisie, l'Algérie, l'Espagne et la Croatie. Dans ces pays, la pêche est un secteur important et les ressources halieutiques sont accessibles. De manière générale, le volume des débarquements nationaux est resté stable depuis 2013, même s'il est passé de sept à neuf pour cent en Tunisie et si, en Croatie, la part relative de la production des pêches de capture a doublé en passant de trois à six pour cent.

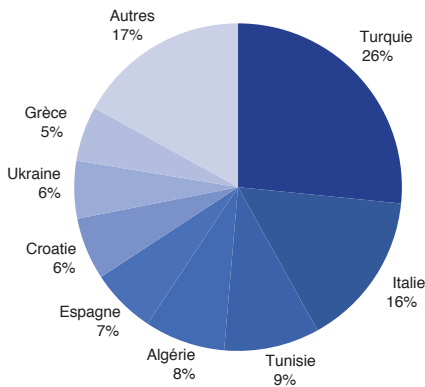


FIGURE 15 – Pays contribuant à au moins cinq pour cent du total des captures dans la zone d'application de la CGPM, moyenne des débarquements en 2014-2016

La composition de l'ensemble des captures n'a globalement que peu évolué depuis 2013. Les petits pélagiques (principalement les sardines et les anchois) représentent 55 pour cent des captures totales, composées à hauteur de 13 pour cent d'autres poissons côtiers. Cependant, les populations de petits pélagiques fluctuent beaucoup d'une année à l'autre, principale raison pour laquelle le niveau des captures varie fortement en fonction des régions. Les 32 pour cent restants sont composés d'autres groupes d'espèces, parmi lesquels les calmars, les seiches, les poulpes, les clams, les coques, les arcidés et les crevettes et langoustines.

Des travaux doivent encore être réalisés en vue de mieux connaître la composition des débarquements, y compris la localisation des captures et, dans certains cas, l'identification des espèces capturées. Il convient également de disposer de davantage d'informations sur la pêche illicite, non déclarée et non

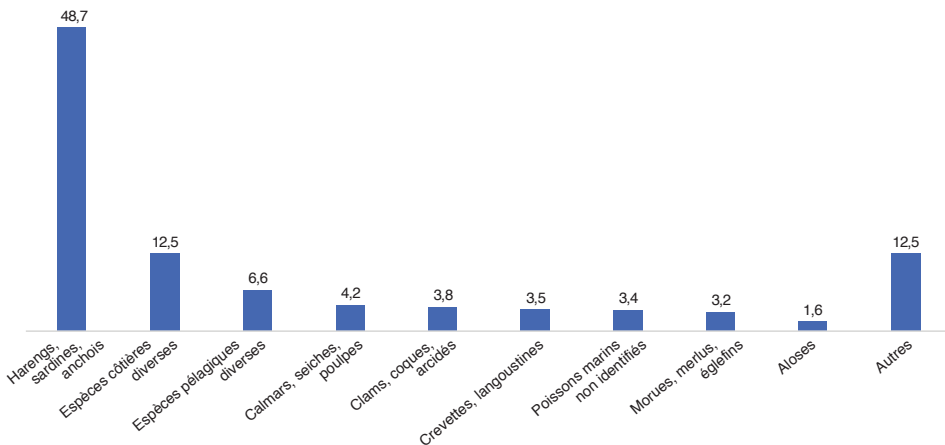


FIGURE 19 – Débarquements, par groupe d'espèces (CSITAPA), dans la zone d'application de la CGPM, en valeurs moyennes (pourcentages) pour la période 2014-2016



réglementée (pêche INDNR), même si celle-ci est, par définition, plus difficile à surveiller. La CGPM s'emploie à améliorer la situation, notamment en évaluant la qualité des données nationales sur les débarquements et en estimant les captures réalisées par la pêche INDNR, par zone, en vue d'améliorer la précision et l'exactitude des rapports et des analyses. On pourra ainsi étayer l'élaboration d'interventions ciblées à des fins de gestion, en vue de mieux conserver les stocks vulnérables et d'accroître la rentabilité des pêches.

## **PRIORITÉS DE LA CGPM**

- Suivre l'évolution de l'ensemble des captures réalisées au niveau régional afin de recenser les zones prioritaires en ce qui concerne la conservation des stocks ainsi que de nouveaux moyens d'assurer une exploitation durable;
- Améliorer la qualité des données et la localisation des captures en vue d'affiner les connaissances disponibles au niveau des espèces;
- Évaluer la pêche INDNR et ses incidences sur les ressources et sur les économies côtières.

### 3. Caractéristiques socio-économiques

Les gros navires sont à l'origine de l'essentiel des bénéfices économiques réalisés par le secteur de la pêche en Méditerranée et en mer Noire, même s'ils représentent moins d'emplois.

Les revenus annuels totaux engrangés par la production des pêches de capture marines en Méditerranée et en mer Noire sont estimés à 2,8 milliards d'USD, ce qui représente une diminution d'environ 10 pour cent depuis la publication de l'édition 2016 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire*. Au cours de la même période, le nombre d'emplois dans le secteur a augmenté en gros dans les mêmes proportions; aujourd'hui, dans la région, 248 000 personnes sont employées sur des navires de pêche.

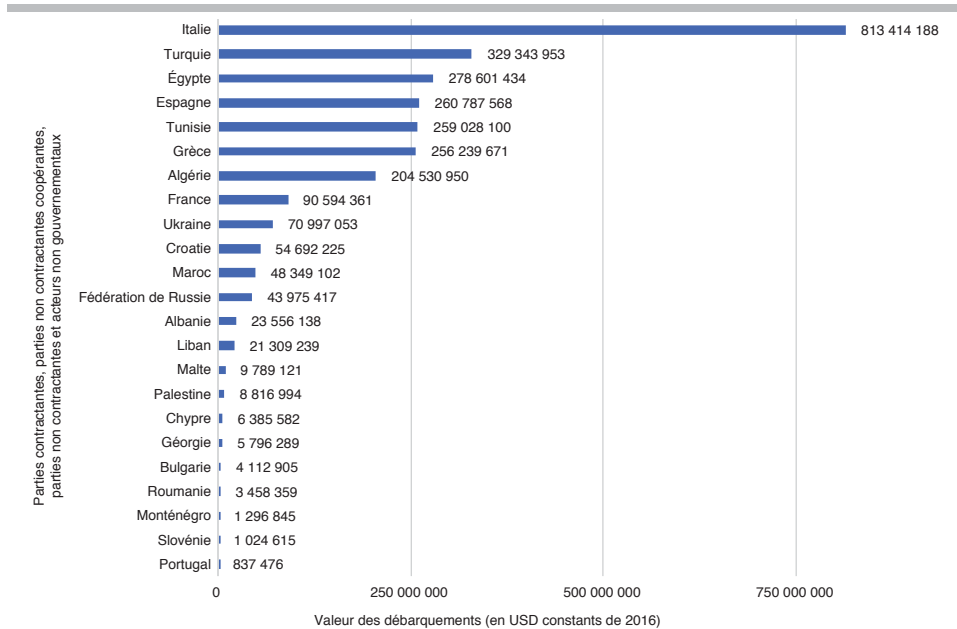


FIGURE 27 – Valeur des débarquements lors de la première vente, par partie contractante et non contractante coopérante et acteur non gouvernemental

Cependant, les revenus annuels et l'emploi direct ne représentent tous deux qu'une petite partie des incidences socio-économiques globales de la pêche dans la région; on estime que les incidences économiques représentent au moins 2,6 fois le montant des revenus annuels, soit environ 7,3 milliards d'USD. Ces chiffres régionaux comportent encore de nombreuses incertitudes et l'on ne peut dire avec précision si les évolutions constatées en matière de

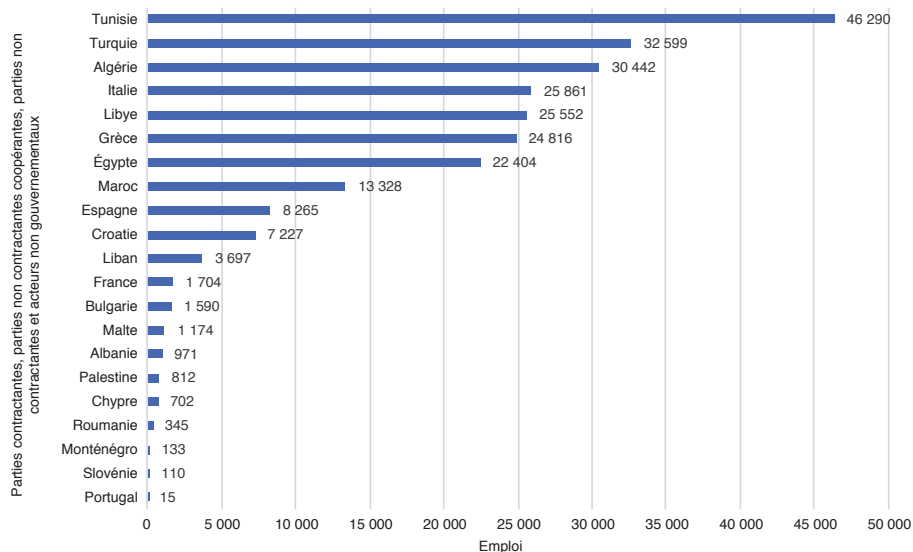


FIGURE 38 – Emploi total à bord des navires de pêche

revenus et d’emploi reflètent un réel changement ou si elles résultent simplement d’une collecte de données plus rigoureuse et plus générale que celle réalisée lors de la dernière enquête. La hausse de l’emploi est probablement due en partie à l’augmentation du nombre de pays qui ont communiqué des données. Il convient également de remarquer que ces chiffres ne tiennent pas compte des autres types de main-d’œuvre du secteur de la pêche, qui pourraient représenter pas moins de la moitié de l’emploi total du secteur.

Les chiffres socio-économiques présentés dans l’édition 2018 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire* mettent en évidence un fait particulièrement marquant: même

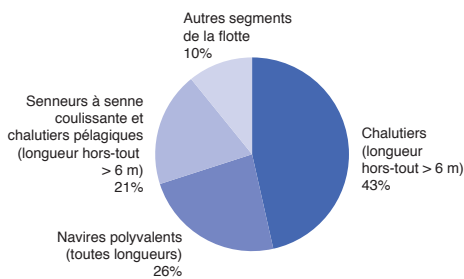


FIGURE 31 – Répartition (en pourcentages) de la valeur totale des débarquements, par groupe de navires, dans la zone d’application de la CGPM

si la flotte de pêche est majoritairement composée de petits navires polyvalents, ce sont les gros navires qui sont responsables de l’essentiel des bénéfices économiques réalisés. À eux seuls, les chalutiers et les senneurs à senne coulissante engrangent les deux tiers (64 pour cent) des revenus totaux, mais ne représentent qu’un tiers (34 pour cent) des emplois du secteur. Les petits navires polyvalents, en revanche, emploient 54 pour cent des pêcheurs de la région mais sont à l’origine d’un quart seulement (26 pour cent) des revenus totaux.

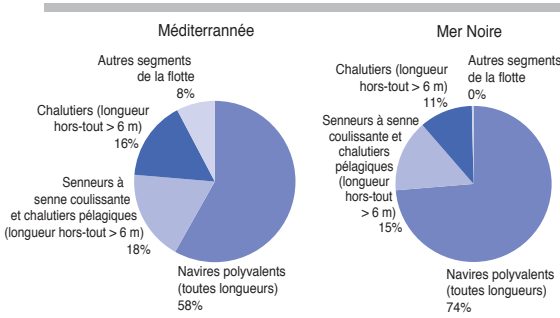


FIGURE 42 – Emploi par groupe de navires, par bassin

Cette tendance se constate également s'agissant de la rémunération versée aux employés en fonction des différents types de navires: les revenus des pêcheurs employés sur de petits navires polyvalents sont inférieurs de moitié environ aux revenus que peuvent percevoir les pêcheurs employés sur des chalutiers ou sur des senneurs à senne coulissante. Ce dernier point est important pour les pouvoirs publics et pour les responsables de la gestion de la pêche, dans la mesure où si la pêche

en Méditerranée et en mer Noire doit créer des moyens d'existence durables pour l'avenir, davantage d'efforts sont nécessaires pour améliorer les perspectives de revenus correspondant aux groupes de navires qui emploient le plus de personnes.

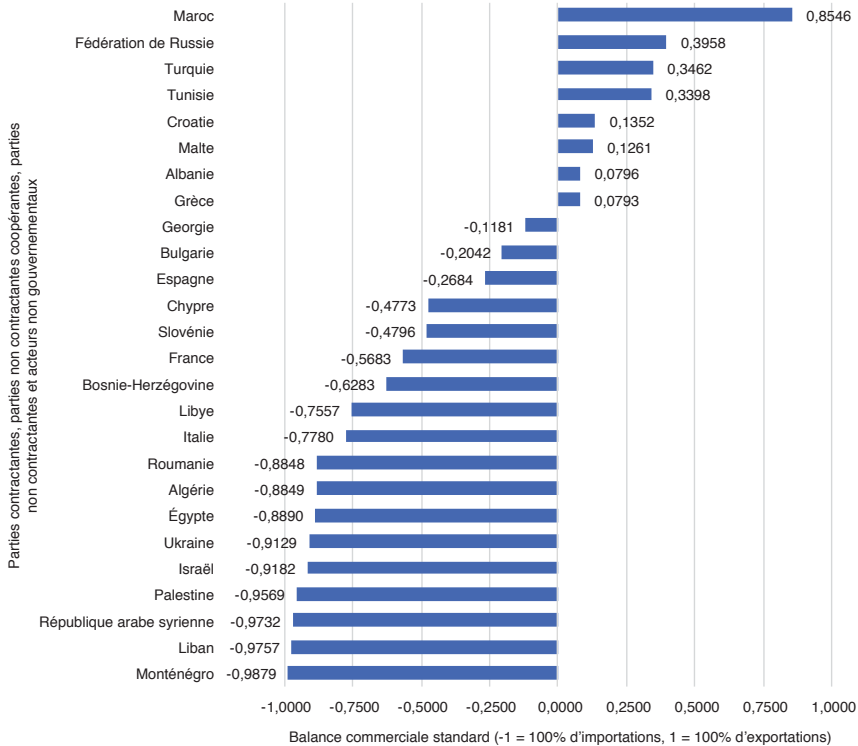


FIGURE 47 – Balance commerciale standard

Malgré l'importance fondamentale que revêt la pêche dans les économies régionales, la majorité des pays qui bordent la Méditerranée et la mer Noire sont en fait des importateurs nets de produits halieutiques. Seuls huit pays exportent plus de produits halieutiques qu'ils n'en importent: le Maroc, la Fédération de Russie, la Turquie, la Tunisie, la Croatie, Malte, l'Albanie et la Grèce.

La valeur des débarquements (à la première vente) de l'Italie, nettement supérieure à 800 millions d'USD, est plus de deux fois supérieure à celle des autres pays et représente environ 30 pour cent des revenus régionaux totaux; mais l'Italie est elle aussi un pays importateur net.

## PRIORITÉS DE LA CGPM

- Collaborer avec les gouvernements pour renforcer la durabilité économique de la pêche artisanale et contribuer à la prospérité des communautés côtières;
- Contribuer aux objectifs stratégiques de la FAO (p.ex.: réduire la pauvreté rurale, améliorer la résilience des moyens d'existence) et aux objectifs de développement durable des Nations Unies (p.ex.: égalité hommes-femmes, travail décent et croissance économique) en développant le secteur de la pêche, y compris la pêche artisanale;
- Améliorer la collecte de données de manière à ce que l'on puisse dresser un tableau complet de la composition sociale et de la contribution économique du secteur de la pêche.

## 4. Captures accessoires: rejets et captures accidentelles d'espèces vulnérables

**Il est essentiel de renforcer le suivi et de disposer de plus d'informations pour réduire les répercussions négatives des captures accessoires sur les écosystèmes marins de la Méditerranée et de la mer Noire.**

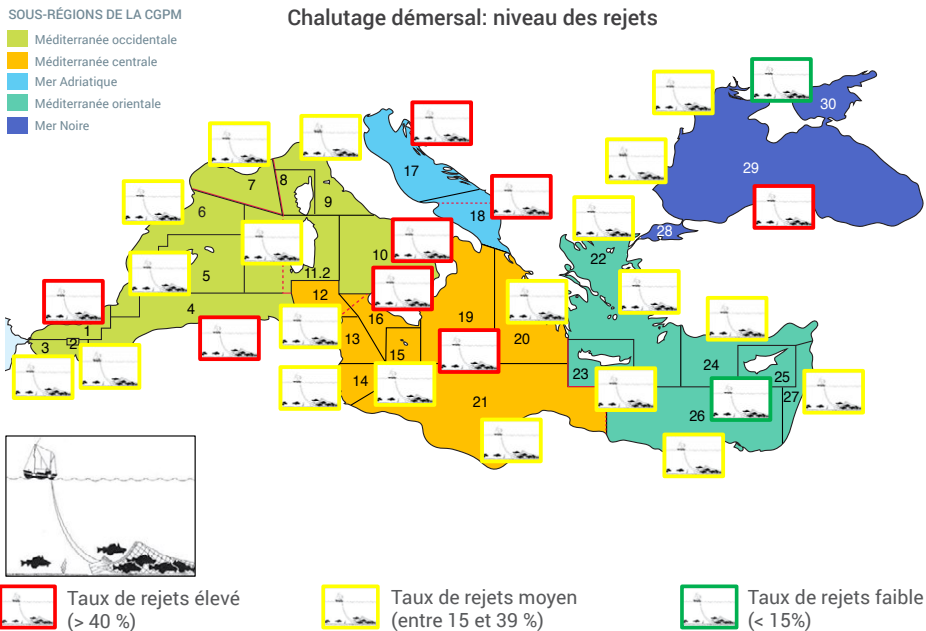
Le terme «captures accessoires» désigne tout animal marin capturé de manière non intentionnelle en même temps que des espèces ciblées lors d'une opération de pêche. Il peut s'agir d'autres espèces commerciales (souvent débarquées) ou non commerciales (habituellement rejetées en mer) ou d'espèces vulnérables capturées par accident.

Les rejets, en particulier, ont des conséquences négatives sur l'environnement, dans la mesure où ils nuisent à l'écosystème marin, représentent un gaspillage de ressources naturelles et sont essentiellement composés de petits poissons immatures, qui sont ainsi exclus du futur stock reproducteur. Les responsables de la gestion des pêches doivent clairement connaître la situation des captures pour pouvoir prendre la pleine mesure des incidences des activités de pêche, en particulier dans les cas de surexploitation.

Les rejets représentent une grande partie des captures accessoires. Dans la Méditerranée, les rejets annuels sont estimés à environ 230 000 tonnes, soit quelque 18 pour cent du total des captures débarquées. Leur niveau est inférieur dans la mer Noire (45 000 tonnes, soit entre 10 et 15 pour cent des captures totales). Ces niveaux de rejets élevés nuisent à l'efficacité et à la durabilité des pêches.

Les chalutiers, qui utilisent des engins non sélectifs actifs, sont responsables de l'essentiel des rejets en Méditerranée et en mer Noire. Dans certaines zones, leur taux de rejets dépasse 40 pour cent. La pêche artisanale est nettement moins destructrice, dans la mesure où ses taux de rejet sont généralement inférieurs à 10 pour cent pour les principaux types d'engins (trémails, filets maillants et petites palangres).

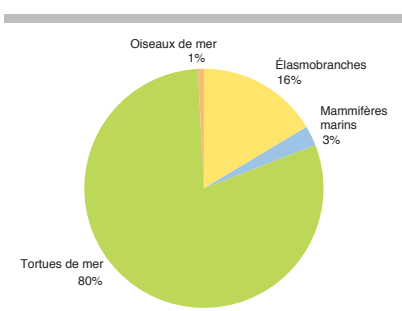
Les captures accidentelles d'espèces vulnérables sont, en revanche, relativement rares, mais elles ont des conséquences importantes, car les espèces capturées font l'objet de mesures de conservation. Parmi les espèces vulnérables concernées, les tortues de mer sont le groupe d'espèces le plus souvent mentionné dans les rapports publiés sur les captures accidentelles, bien qu'il soit généralement possible de les relâcher vivantes. Les requins et les raies sont au deuxième rang des groupes d'espèces les plus fréquemment capturés, tandis que les oiseaux de mer et les mammifères marins ne sont signalés qu'occasionnellement.



**FIGURE 54 – Taux de rejets (en pourcentages) de la pêche par chalutage démersal, dans les différentes sous-régions géographiques**

Le tableau de la situation demeure incomplet, car la plupart des études réalisées ne couvrent que de courtes périodes et des zones de faible superficie. Il faudra assurer un suivi plus systématique et plus homogène des rejets et des captures accidentelles d'espèces vulnérables pour de nombreux types d'engins de pêche, de pays et de zones. Pour la plupart des zones, à l'exception de la Méditerranée occidentale, peu d'informations sont disponibles.

De nouveaux programmes de suivi des captures accessoires sont menés conformément aux méthodologies standards élaborées par la CGPM. Ils permettront de mieux évaluer les incidences de la pêche dans la région et de mettre en lumière les principales menaces qui pèsent sur la conservation.



**FIGURE 63 – Composition des captures accessoires (en pourcentages), par groupe d'espèces vulnérables, d'après la littérature scientifique (analyse préliminaire)**



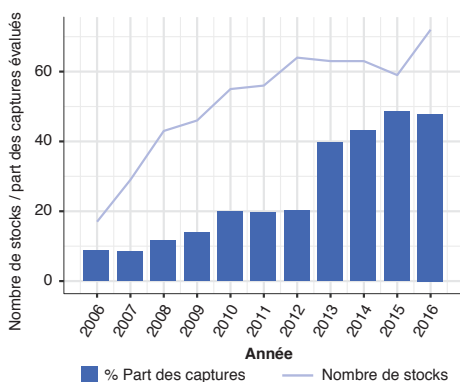
## PRIORITÉS DE LA CGPM

- Dispenser des formations aux personnes chargées de recueillir des données et mettre progressivement en place des programmes de suivi standards afin de dresser un tableau détaillé de l'impact des prises accessoires au niveau régional;
- Accroître le nombre d'observateurs scientifiques à bord de navires de pêche commerciaux;
- Mettre l'accent sur la réduction des rejets et des captures accidentelles d'espèces vulnérables et, à cette fin, promouvoir une pêche qui réalise moins de captures accessoires, y compris grâce à l'utilisation d'engins plus sélectifs et à l'établissement de zones de pêche réglementées;
- Promouvoir, à l'échelle internationale, la mise en commun de connaissances sur la réduction des rejets et sur les techniques correspondantes.

## 5. Situation des ressources halieutiques

Près de 80 pour cent des stocks évalués dans la région sont surexploités, ce qui représente néanmoins une amélioration depuis 2014.

La première difficulté rencontrée lorsqu'il s'agit de déterminer l'état des stocks en Méditerranée est d'évaluer le plus grand nombre de stocks possible. L'édition 2018 du rapport indique que le nombre d'évaluations réalisées au cours des dernières années a sensiblement augmenté. Aujourd'hui, environ 50 pour cent des captures réalisées en Méditerranée et en mer Noire font l'objet d'une évaluation, ce qui signifie qu'environ 40 pour cent des unités de gestion relatives aux espèces prioritaires sont couvertes.



Note: les unités de stock se définissent comme un ensemble constitué par les espèces et les unités de gestion. Seules les évaluations validées et récentes (de moins de trois ans pour les petits pélagiques et de moins de cinq ans pour les espèces démersales) sont prises en compte; les unités de stock qui ont été évaluées plusieurs fois au cours d'une année donnée ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

FIGURE 65 – Nombre d'unités de stocks (ligne bleue) et part des débarquements déclarés évalués au cours de la période 2006-2016

Les conclusions des dernières évaluations des stocks sont préoccupantes, même si elles contiennent également des éléments encourageants. Une très grande majorité des stocks évalués – 78 pour cent, parmi lesquels des stocks composés des espèces prioritaires – sont considérés comme étant surexploités, ce qui signifie que le renouvellement naturel des populations halieutiques ne peut compenser les captures. Néanmoins, cette proportion, aussi élevée soit-elle, a légèrement diminué depuis 2014 (88 pour cent). Cette diminution reflète l'efficacité des mesures de gestion qui ont été prises récemment, mais il n'en reste pas moins nécessaire d'intensifier les efforts déployés.

Près de la moitié (47 pour cent) des stocks de la Méditerranée ont une biomasse faible, constat qui peut s'expliquer par la durée prolongée de leur surexploitation, qui a affaibli leur capacité à se reconstituer. Dans la mer Noire, des estimations de la biomasse ne sont disponibles que pour le turbot. Elles indiquent que la situation s'est nettement améliorée au cours des trois dernières années.



L'espèce prioritaire la plus sévèrement surexploitée est le merlu européen présent en Méditerranée, celui-ci étant pêché lors de la plupart des activités de chalutage. Son taux de surexploitation est 5,8 fois plus élevé que le niveau ciblé. Au deuxième rang vient le chincharde, tant en Méditerranée qu'en mer Noire, et le turbot, autre espèce emblématique, est l'espèce la plus surexploitée en mer Noire.

En revanche, les stocks exploités à des niveaux biologiquement viables sont essentiellement composés de petits pélagiques (sardines et anchois) ainsi que de rougets barbets et de crevettes roses du large.

Cela étant, les indices de surexploitation diminuent pour la plupart des espèces prioritaires, à l'exclusion du merlu.

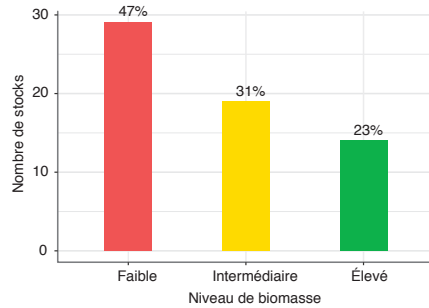


FIGURE 70 – Nombre de stocks (et pourcentages, au sommet des barres) correspondant à un niveau de biomasse faible, intermédiaire ou élevé, en mer Méditerranée, d'après les informations disponibles pour 62 stocks, parmi un ensemble de 20 sous-régions géographiques et de 14 espèces

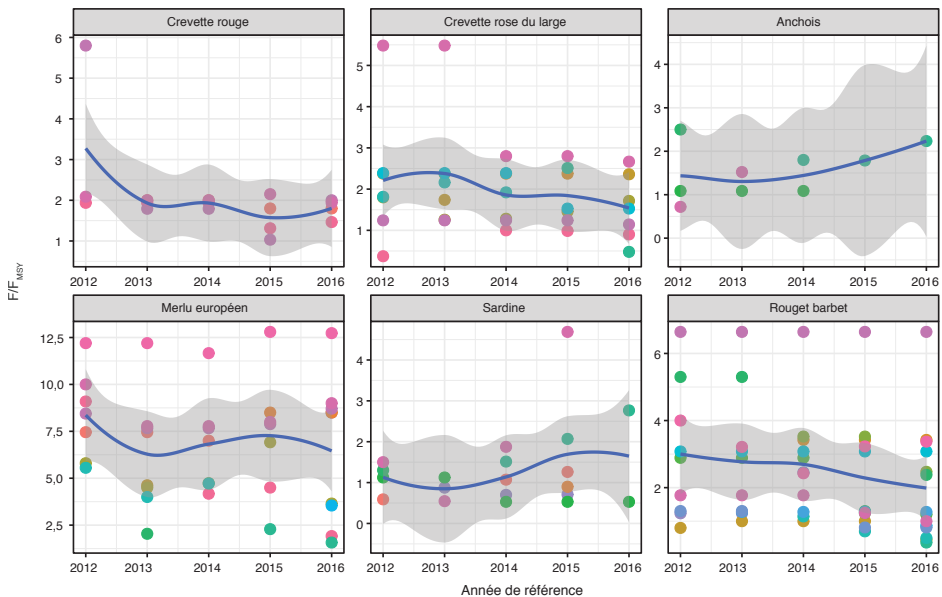
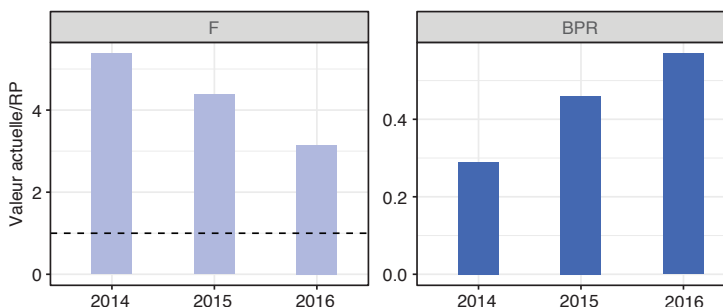


FIGURE 73 – Évolution (lissage Loess) de l'indice de surexploitation ( $F_{\text{current}}/F_{\text{MSY}}$ ) de certaines espèces prioritaires, en mer Méditerranée, depuis 2013



Note: la ligne en pointillés représente  $F/F_{MSY} = 1$ .

FIGURE 75 – Turbot de la mer Noire: Progression annuelle (année de référence) des rapports  $B/B_{MSY}$  (à gauche) et  $F/F_{MSY}$  (à droite), depuis 2014, dans la sous-région géographique 29

En mer Noire, si la surexploitation demeure un problème préoccupant, son indice a particulièrement baissé pour le turbot. Seul l'indice relatif au sprat a régulièrement augmenté au cours des dernières années.

## PRIORITÉS DE LA CGPM

- Élargir le champ des évaluations de manière à inclure tous les stocks d'espèces prioritaires et accroître la part des captures évaluées;
- Améliorer et accélérer la collecte de données scientifiques sur l'état des ressources et mettre en place un processus de référencement pour garantir la qualité des avis scientifiques donnés aux responsables de la gestion;
- Continuer d'encourager les efforts visant à réduire l'exploitation non durable des principaux stocks, y compris en formulant des avis précis sur les cibles de gestion qu'il convient de fixer.



## DEUXIÈME PARTIE

# Gestion des pêches en Méditerranée et en mer Noire

La deuxième partie de l'édition 2018 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire* porte sur la gouvernance des pêches, notamment de la pêche artisanale – qui représente plus de 80 pour cent de la flotte de la Méditerranée et de la mer Noire – et sur les mesures mises en place par la CGPM à l'appui d'une bonne gestion des pêches. Elle s'achève par une synthèse de la contribution de la CGPM aux objectifs de développement durable des Nations Unies et fait le point sur la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme en faveur de la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire.

## 6. Éclairage sur la pêche artisanale et sur la pêche récréative

La pêche artisanale conserve un rôle prédominant dans le secteur dans l'ensemble de la région, mais il est indispensable de disposer de meilleures données sur les incidences de la pêche récréative.

La pêche artisanale est traditionnellement très ancrée dans la région, dans la mesure où elle sous-tend les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des communautés côtières depuis des millénaires. Elle continue de jouer ce rôle, malgré un exode rural qui ne cesse de se développer. La pêche côtière artisanale est également une composante des cultures locales de la Méditerranée et de la mer Noire et crée de la valeur dans d'autres secteurs importants, notamment ceux de la restauration et du tourisme.

Quatre-vingt-quatre pour cent de la flotte de pêche de la région (83 pour cent en Méditerranée et 91 pour cent en mer Noire) est dédiée à la pêche artisanale, ce qui représente un peu plus de 70 000 navires. Le nombre de navires utilisés pour la pêche artisanale a diminué d'environ 4 000 (cinq pour cent) depuis la publication du dernier rapport.

Malgré cette diminution, le nombre d'emplois dans le secteur de la pêche artisanale a augmenté de neuf pour cent (soit environ 15 000 personnes supplémentaires). Ainsi,

quelque 60 pour cent des pêcheurs de la région (soit un peu moins de 150 000 personnes) travaillent aujourd'hui à bord de navires dédiés à la pêche artisanale.

La pêche artisanale est, de loin, celle qui représente le plus grand nombre de navires et d'emplois, mais elle n'est à l'origine que de 26 pour cent environ des revenus totaux (soit 633 millions d'USD), même si sa contribution a augmenté de sept pour cent (soit 45 millions d'USD) depuis la publication de l'édition 2016 de *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire*. En revanche, les gros navires représentent 74 pour cent des revenus, mais seulement 40 pour cent des emplois.

Les chiffres ci-avant – et les évolutions qu'ils dénotent – sont néanmoins à prendre avec prudence, car les données sur la pêche artisanale récemment communiquées ont beaucoup gagné en exhaustivité et en exactitude. Ainsi, il se peut que les évolutions constatées soient dues en partie à l'amélioration de la collecte de données. Pour perfectionner l'évaluation de la pêche artisanale, il convient de mieux définir le secteur et d'améliorer la collecte de données, en particulier en ce qui concerne les aspects sociaux et économiques. Un plan d'action régional sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire (PAR-SSF), adopté en septembre 2018 à Malte, présente une série d'actions concrètes à mettre en œuvre au cours des dix prochaines années. Il souligne notamment la nécessité de mieux définir la pêche artisanale et d'améliorer encore la collecte de données.

La collecte de données sur la pêche récréative demeure difficile. Les données empiriques recueillies indiquent néanmoins que la pêche récréative pourrait avoir un fort impact sur la région, mais elles sont peu nombreuses et différentes méthodes de collecte sont utilisées dans la région. Il est nécessaire de recueillir des données de meilleure qualité à l'aide d'une méthode commune si l'on veut connaître la situation avec précision et ainsi être en mesure d'agir. La CGPM a élaboré un manuel qui présente des moyens d'action, qui seront mis à l'essai en 2019 dans un certain nombre de pays.

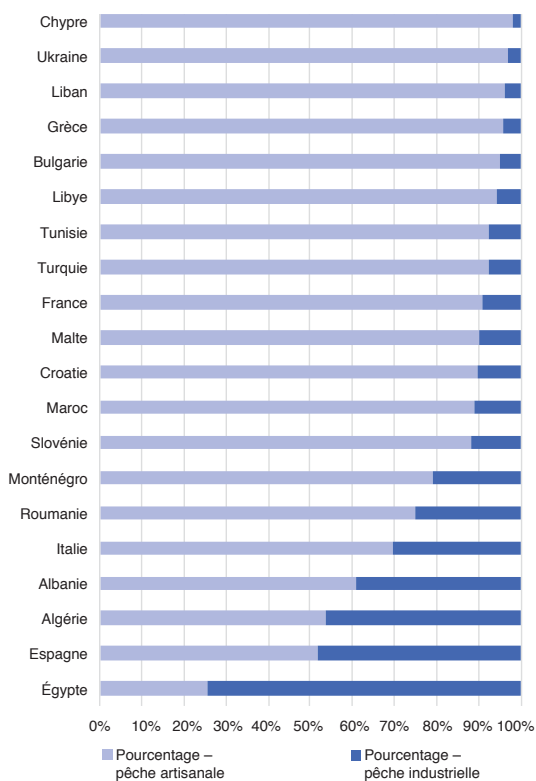


FIGURE 77 – Part des navires dédiés à la pêche artisanale, par partie contractante et partie non contractante coopérante

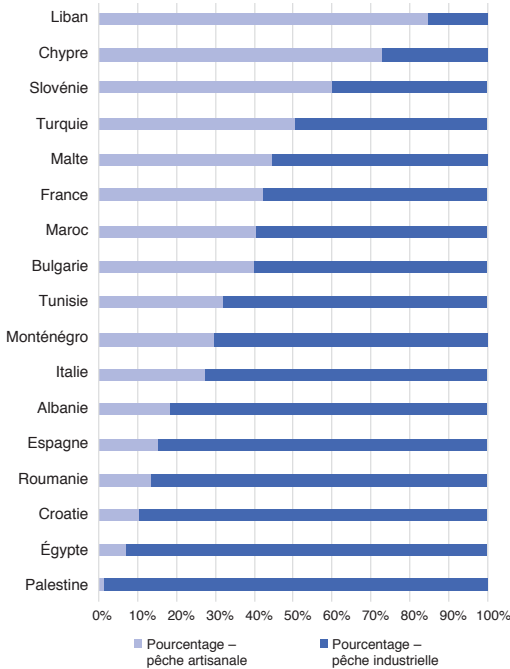


FIGURE 82 – Part des revenus de la production de la pêche de capture réalisés par la pêche artisanale, par partie contractante, partie non contractante coopérante et acteur non gouvernemental

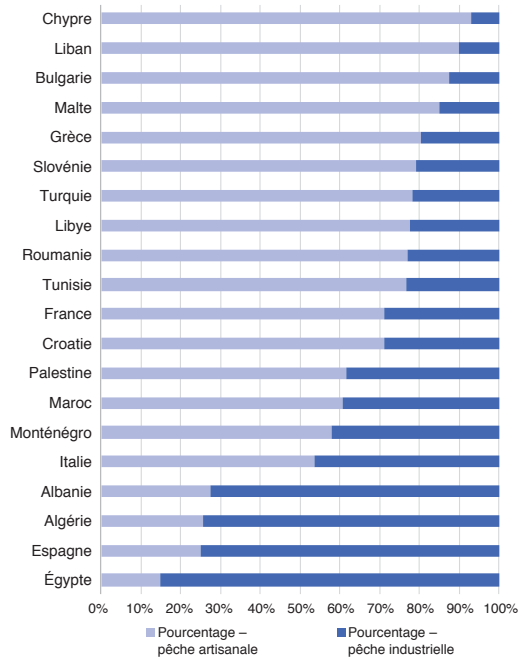


FIGURE 87 – Part de l'emploi à bord de navires dédiés à la pêche artisanale, par partie contractante, partie non contractante coopérante et acteur non gouvernemental

## PRIORITÉS DE LA CGPM

- Mieux définir la pêche artisanale;
- Élargir le champ de l'évaluation du secteur pour mieux connaître ce dernier, en particulier en ce qui concerne ses caractéristiques sociales et économiques, y compris l'emploi, la rentabilité et la chaîne de valeur, l'évolution démographique et le travail décent;
- Mettre à l'essai le manuel relatif à la collecte de données sur la pêche récréative dans la région et, dans ce cadre, produire des données sur les incidences biologiques et économiques de ce type de pêche, en vue de formuler des avis sur les actions à mener dans le secteur.



FIGURE 91 – Répartition de la principale famille de necton et des principaux groupes d'espèce ciblée par la pêche récréative, dans l'ensemble des sous-régions de la CGPM



## 7. Mesures de gestion des pêches

Des plans de gestion élaborés par la CGPM sont mis en œuvre pour plusieurs secteurs clés de la pêche et des mesures sont prises pour protéger d'autres zones marines importantes.

Pour assurer la durabilité des pêches, il convient de mettre en place des plans de gestion à long terme visant à conserver les stocks. Les plans de gestion contiennent un vaste éventail de mesures (taille minimale de débarquement, limites de captures, fermetures spatiales et temporelles, etc.). La première des prescriptions mentionnées est la collecte de données et d'informations détaillées sur l'état actuel de l'exploitation des stocks, dans la mesure où, pour assurer une bonne gestion des pêches, il est indispensable de formuler des avis scientifiques fiables.

Dernièrement, la CGPM a mis en œuvre quatre plans de gestion sous-régionaux (relatifs à la pêche de petits pélagiques en Adriatique, à la pêche démersale dans le canal de Sicile et à la pêche de crevettes rouges du large et en mer du Levant et en mer Ionienne), deux plans régionaux pour la Méditerranée (relatifs au corail rouge et à l'anguille d'Europe) et un plan régional pour la mer Noire (relatif au turbot). Ces plans de gestion sont nécessaires, car les évaluations menées montrent que, si les tendances actuelles devaient se poursuivre, on assisterait à l'effondrement des pêcheries concernées. En outre, les activités visant à élaborer un plan de gestion relatif à la dorade rose dans la mer d'Alboran sont bien avancées.

Ces plans permettront théoriquement aux stocks de se reconstituer et, pour certains, de retrouver leur niveau passé. Dans certains cas, un cadre d'évaluation de la stratégie de gestion est élaboré afin de simuler l'application de différentes mesures et d'évaluer l'équilibre à trouver, par exemple entre la réduction des captures et l'augmentation de la biomasse. La principale difficulté est ensuite de traduire les hypothèses d'évolution requises concernant la mortalité par pêche en des mesures pratiques qui changent concrètement la donne.

La CGPM étudie également l'environnement marin de manière plus globale, au-delà des activités de pêche ciblant une espèce en particulier, et peut protéger des sites importants en leur donnant le statut de zone de pêche réglementée. En 2018, huit zones de pêche réglementées couvrant 22 500 km<sup>2</sup> ont été établies afin de protéger des habitats essentiels aux ressources halieutiques et des écosystèmes d'eaux profondes à haute valeur écologique, et des restrictions de pêche spatiales ont été instaurées dans d'autres zones côtières. Une zone de pêche réglementée plus vaste (plus de 1,7 million de km<sup>2</sup>) est en place depuis 2005. Elle vise à protéger les fonds marins situés à plus de 1 000 mètres de profondeur dans l'ensemble du bassin, ce qui correspond à près de 60 pour cent de la zone d'application de la CGPM.

Tableau 29 – Synthèse des mesures de gestion figurant dans les recommandations de la CGPM et dans les éléments techniques relatifs aux activités de gestion

Mesures		Recommandations									Propositions figurant dans les éléments techniques	
Type de mesure	Mesure	Petits pélagiques Sous-régions 17 et 18	Ressources démersales Sous-régions 17 et 18	Ressources démersales Sous-régions 12 à 16	Turbot Sous-région 29	Aiguillat commun Sous-région 29	Dorade rose Sous-régions 1 à 3	Crevettes rouges du large Sous-régions 19 à 21 et 24 à 27	Anguille d'Europe Mer Méditerranée	Corail rouge Mer Méditerranée	Crevettes rouge du large Sous-régions 12 à 16 et 19 à 27	Protection des écosystèmes marins vulnérables et gestion de la pêche en eaux profondes
Restrictions spatiales	Fermures/zones de pêche réglementées visant à protéger les habitats halieutiques essentiels	38/2014/1 40/2016/3 42/2018/8	41/2017/3	39/2015/2 40/2016/4 42/2018/5	41/2017/4		41/2017/2	42/2018/3 42/2018/4	42/2018/1	41/2017/5	✓	
	Zones de pêche réglementées visant à protéger les écosystèmes marins vulnérables		41/2017/3								✓	✓
	Restrictions – profondeur		29/2005/1	29/2005/1		36/2012/3 42/2018/2		29/2005/1		35/2011/2	✓ (29/2005/1)	✓ (29/2005/1)
	Fermures préventives								42/2018/1	41/2017/5		
Restrictions temporelles	Fermures temporelles	38/2014/1 39/2015/1 40/2016/3 42/2018/8		40/2016/4 42/2018/5	41/2017/4	36/2012/3	41/2017/2		42/2018/1	41/2017/5	✓	
	Nombre de jours de pêche/horaires de pêche autorisés	40/2016/3			41/2017/4							
Restrictions relatives aux captures	Limites/captures totales autorisées par jour et/ou par an	40/2016/3			41/2017/4				42/2018/1	41/2017/5	✓	
	Protection de l'habitat					36/2012/3					✓	
	Obligation de déclarer les captures accessoires				41/2017/4			42/2018/3 42/2018/4				✓
	Élimination des rejets			40/2016/4								
	Obligation de débarquer la totalité des captures, y compris les rejets					39/2015/4						
Restrictions relatives à la participation	Registre des autorisations de pêche	37/2013/1 40/2016/3 42/2018/8		39/2015/2 40/2016/4 42/2018/5	41/2017/4		41/2017/2	42/2018/3 42/2018/4	42/2018/1	35/2011/2 36/2012/3	✓	
Restrictions relatives à l'effort de pêche	Capacité de la flotte	40/2016/3 42/2018/8		40/2016/4 42/2018/5			41/2017/2					
	Effort	40/2016/3 42/2018/8		40/2016/4 42/2018/5	41/2017/4		41/2017/2			41/2017/5		
Restrictions relatives aux engins	Types d'engins autorisés				37/2013/2				42/2018/1	35/2011/2	✓	
	Types d'engins interdits				37/2013/2					35/2011/2		
	Caractéristiques des engins				37/2013/2 41/2017/8 41/2017/4				42/2018/1		✓	
	Identification/marquage des engins				39/2015/3		41/2017/2					
Taille minimale de référence à des fins de conservation		37/2013/1		39/2015/2 40/2016/4 42/2018/5		39/2015/4	42/2018/8			36/2012/1	✓	



Tableau 29 (Suite)

Mesures		Recommandations									Propositions figurant dans les éléments techniques	
Type de mesure	Mesure	Petits pélagiques Sous-régions 17 et 18	Ressources démersales Sous-régions 17 et 18	Ressources démersales Sous-régions 12 à 16	Turbot Sous-région 29	Aiguillat commun Sous-région 29	Dorade rose Sous-régions 1 à 3	Crevettes rouges du large Sous-régions 19 à 21 et 24 à 27	Anguille d'Europe Mer Méditerranéenne	Corail rouge Mer Méditerranéenne	Crevettes rouge du large Sous-régions 12 à 16 et 19 à 27	Protection des écosystèmes marins vulnérables et gestion de la pêche en eaux profondes
Obligations relatives à la collecte de données	Caractéristiques des navires	37/2013/1 40/2016/3		39/2015/2 40/2016/4 42/2018/5	41/2017/4	39/2015/4	41/2017/2				✓	✓
	Captures	37/2013/1		40/2016/4 42/2018/5	41/2017/4	36/2012/3 39/2015/4	41/2017/2	42/2018/3 42/2018/4	42/2018/1	35/2011/2 41/2017/5	✓	✓
	Effort	37/2013/1		39/2015/2 40/2016/4 42/2018/5	41/2017/4	39/2015/4	41/2017/2	42/2018/3 42/2018/4	42/2018/1	35/2011/2 41/2017/5	✓	✓
Suivi, contrôle et surveillance	Système de surveillance des navires par satellite (SSN) (ou autre)			39/2015/2 40/2016/4 42/2018/5	40/2016/6		41/2017/2	42/2018/3 42/2018/4				✓
	Ports/points de débarquement autorisés			40/2016/4 42/2018/5	39/2015/3			42/2018/3 42/2018/4	42/2018/1	36/2012/1		
	Journaux de bord	37/2013/1			40/2016/6 41/2017/4			42/2018/3 42/2018/4	42/2018/1	35/2011/2		
	Interdiction de transbordement			42/2018/5		29/2005/1	41/2017/2	42/2018/3 42/2018/4				
	Plan national d'inspection	42/2018/8		42/2018/5	39/2015/3			42/2018/3 42/2018/4				✓
	Plan international d'inspection	42/2018/8		41/2017/8 42/2018/5	41/2017/4			42/2018/3 42/2018/4				
Autres	Règle de contrôle des captures	GFCM 37/2013/1										
	Recherche scientifique								42/2018/1	41/2017/5		

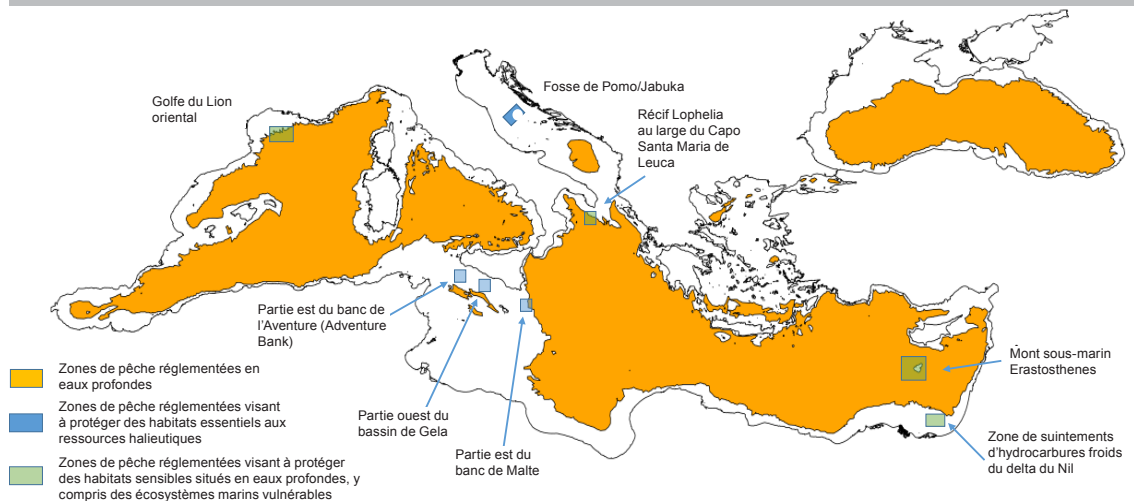


FIGURE 96 – Carte des zones de pêche réglementées de la CGPM



## PRIORITÉS DE LA CGPM

- Adopter et mettre en œuvre des mesures de gestion solides pour les pêches clés, en particulier pour les stocks d'espèces prioritaires pour lesquels il convient de prendre des mesures d'urgence;
- Adopter et mettre en œuvre des mesures préventives afin d'appliquer un cadre de gestion adéquat dans l'ensemble de la région;
- Réduire au minimum les répercussions négatives importantes de la pêche sur les écosystèmes vulnérables et conserver les habitats essentiels aux ressources halieutiques en vue d'optimiser la productivité des stocks de poisson;
- Élaborer et diffuser des bonnes pratiques en matière de gestion des pêches dans l'ensemble de la région;
- Renforcer les activités de suivi, de contrôle et de mise en application dans les zones de pêche réglementées.



## 8. Stratégie à moyen terme en faveur de la durabilité de la pêche en Méditerranée et en mer Noire

La stratégie à moyen terme en faveur de la durabilité de la pêche en Méditerranée et en mer Noire progresse sur tous les fronts.

En 2016, la CGPM a lancé sa première stratégie à moyen terme visant à enrayer la surexploitation de la pêche commerciale dans la région et à améliorer les moyens d'existence des zones côtières en 2020 au plus tard.

La région Méditerranée et mer Noire est très complexe. Les niveaux de développement y sont très variables et la région a été très déstabilisée par des troubles et conflits. C'est pourquoi il importe d'autant plus de veiller à ce que soit mise en place une stratégie solide pour l'ensemble de la région.

La stratégie à moyen terme contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier l'objectif 14 («Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable»).

En 2017 et 2018, toutes les activités (y compris la mise en œuvre de la stratégie) ont débuté. Aujourd'hui, certaines sont en cours de mise en œuvre et d'autres bien avancées voire achevées. Les activités seront consolidées au cours des deux prochaines années.

La clé du succès de la stratégie à moyen terme est la mise en place de partenariats efficaces: les projets menés conjointement et qui favorisent les synergies entre des acteurs divers ont plus de portée que les initiatives isolées. Il importe également de recevoir un appui politique. En témoignage du soutien qu'ils apportent à la stratégie, 16 pays méditerranéens ont signé la Déclaration de Malte MedFish4Ever en 2017; un autre jalon a été posé l'année suivante dans la région de la mer Noire avec la Déclaration de Sofia.

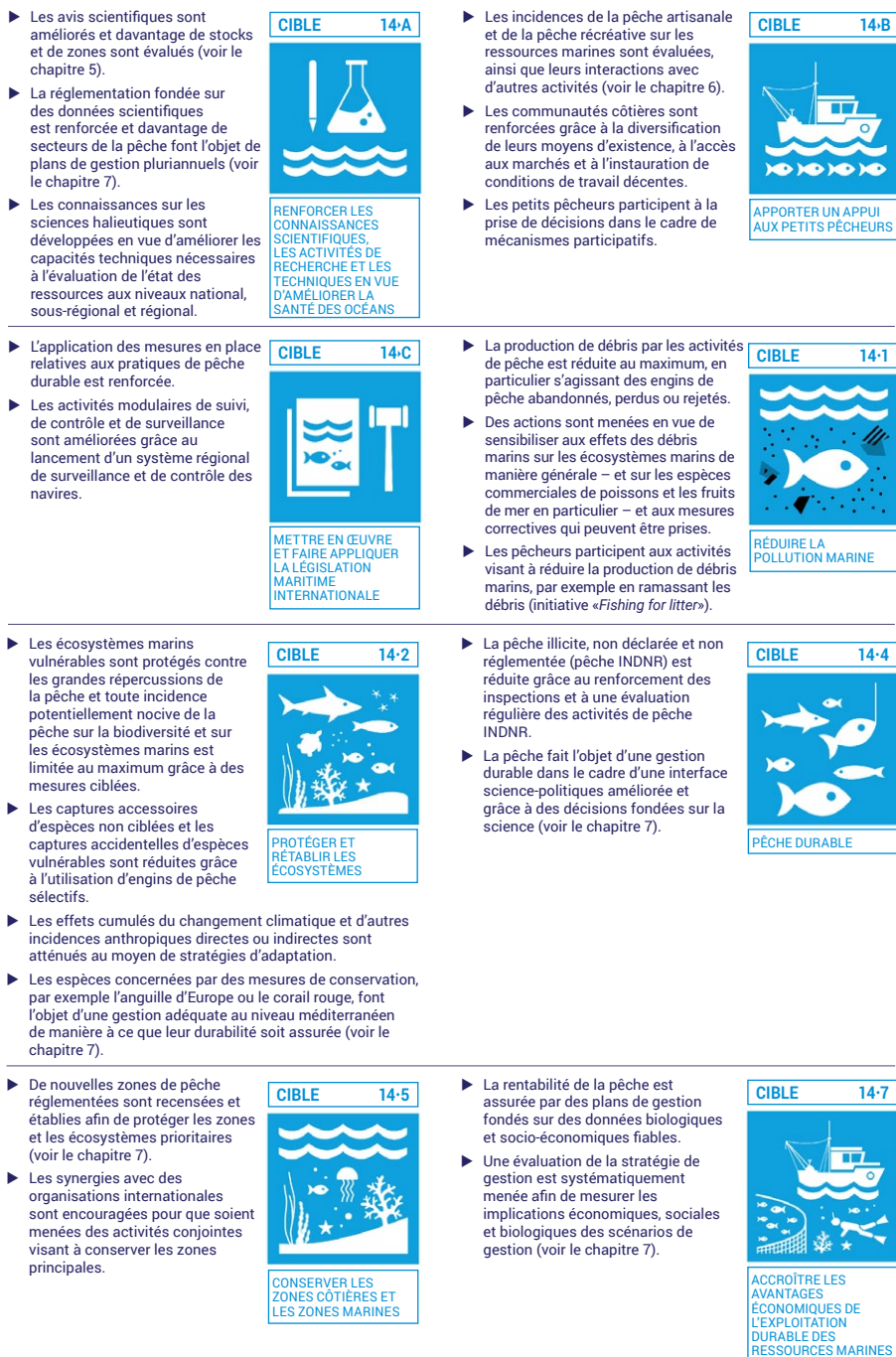


FIGURE 97 – Contribution de la stratégie à moyen terme à la réalisation des cibles de l'ODD 14



## PRIORITÉS DE LA CGPM

La stratégie à moyen terme contient cinq cibles essentielles:

### 1. Inverser l'évolution négative des stocks halieutiques en renforçant les avis scientifiques à l'appui de la gestion des pêches

La CGPM joue un rôle croissant dans la recherche, la définition et l'adoption de recommandations contraignantes sur la pêche en Méditerranée et en mer Noire, sur la base d'avis scientifiques solides, l'objectif principal étant d'assurer la durabilité des pêches.

### 2. Soutenir les moyens d'existence des communautés côtières grâce à une pêche artisanale durable

La CGPM rassemble des données et encourage le dialogue afin de contribuer à l'élaboration de politiques qui visent à améliorer l'environnement socio-économique des communautés de petits pêcheurs.

### 3. Enrayer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée au moyen d'un plan d'action régional

Il convient de prendre des engagements politiques et opérationnels dans le cadre d'un plan régional global pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR). La CGPM a élaboré un plan de ce type et améliore les activités de suivi, de contrôle et de surveillance menées dans la région.

### 4. Réduire au maximum et atténuer les interactions indésirables des pêches avec les écosystèmes et l'environnement marins

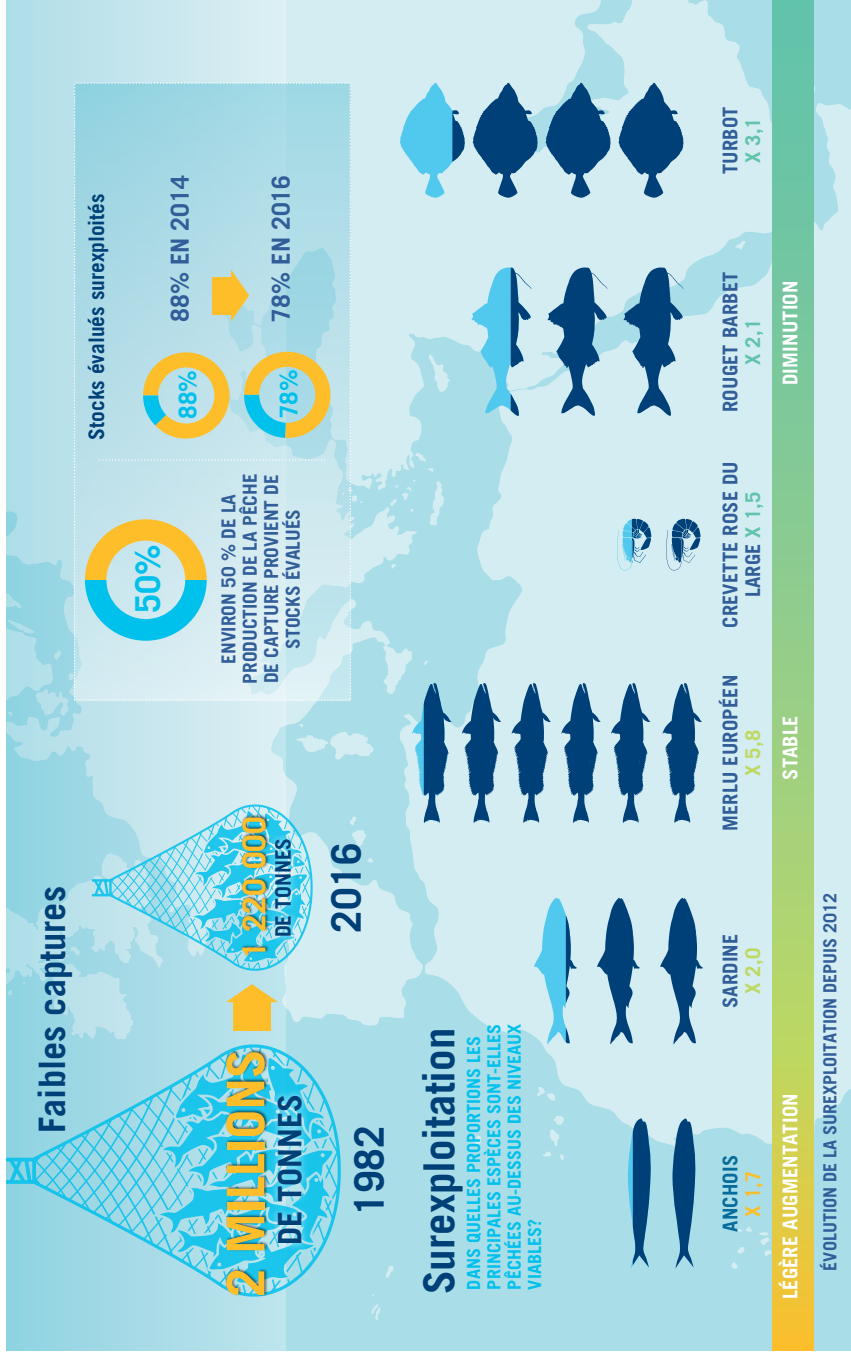
La CGPM prend une série de mesures visant à rendre la pêche plus productive et moins préjudiciable à l'environnement, tout en promouvant des écosystèmes marins en bonne santé et l'adaptation à d'autres facteurs anthropiques tels que le changement climatique et les débris marins.

### 5. Renforcer les capacités et la coopération

L'ambitieuse stratégie à moyen terme mise en œuvre par la CGPM repose sur une coopération scientifique et technique entre diverses parties prenantes dans l'ensemble de la région. Promouvoir le renforcement des capacités pour instaurer un environnement équitable – notamment en convenant d'actions à mener en commun, en partageant des connaissances et en apportant une assistance technique – est au fondement des grandes orientations de la CGPM.



# ÉTAT DES STOCKS RÉGIONAUX



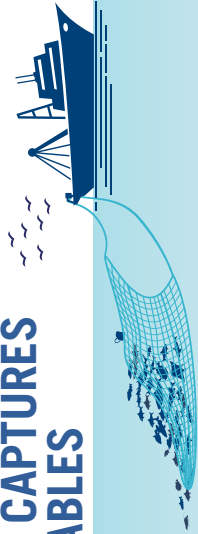
Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



General Fisheries Commission  
for the Mediterranean  
Commission générale des pêches  
pour la Méditerranée

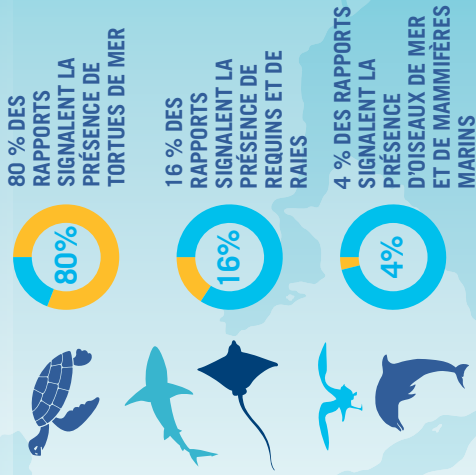
LA SITUATION DES PÊCHES EN  
MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE **2018**

# CAPTURES ACCESSOIRES: REJETS ET CAPTURES ACCIDENTELLES D'ESPÈCES VULNÉRABLES



**Débarquements**

## Espèces vulnérables



## Des impacts différents en fonction des secteurs



LA PÊCHE ARTISANALE A DES TAUX DE REJETS BIEN MOINDRES, HABITUELLEMENT INFÉRIEURS À 10 %



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



General Fisheries Commission for the Mediterranean Commission générale des pêches pour la Méditerranée

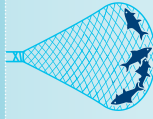
LA SITUATION DES PÊCHES EN MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE **2018**

# STRATÉGIE À MOYEN TERME EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ DE LA PÊCHE



THE GLOBAL GOALS  
for Sustainable Development

La CGPM a défini une série de mesures décisives visant à inverser les tendances négatives observées dans le secteur de la pêche en Méditerranée et en mer Noire, au moyen de 5 cibles:



- 1. Inverser l'évolution négative des stocks halieutiques**
  - Renforcement des avis scientifiques
  - Plans de gestion pluriannuels
  - Evaluation des incidences socio-économiques

- 2. Soutenir les moyens de subsistance des communautés côtières par une pêche artisanale durable**
  - Diversification des moyens d'existence, accès aux marchés et conditions de travail décentes
  - Mécanismes de participation
  - Rentabilité de la pêche

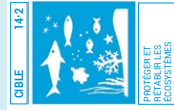
- 3. Enrayer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INNDR)**
  - Activités modulaires de suivi, de contrôle et de surveillance
  - Normes régionales relatives à la surveillance des navires et pratiques de contrôle
  - Renforcement des inspections

- 4. Réduire au maximum et atténuer les interactions indésirables**
  - Actions axées sur le changement climatique, les débris marins et les espèces non indigènes
  - Sélectivité améliorée des engins
  - Mesures de gestion spatiales

- 5. Renforcer les capacités et la coopération**
  - Interface science-politiques
  - Synergies avec des organisations internationales
  - Formation et assistance technique



La stratégie à moyen terme contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier des cibles pertinentes de l'ODD14

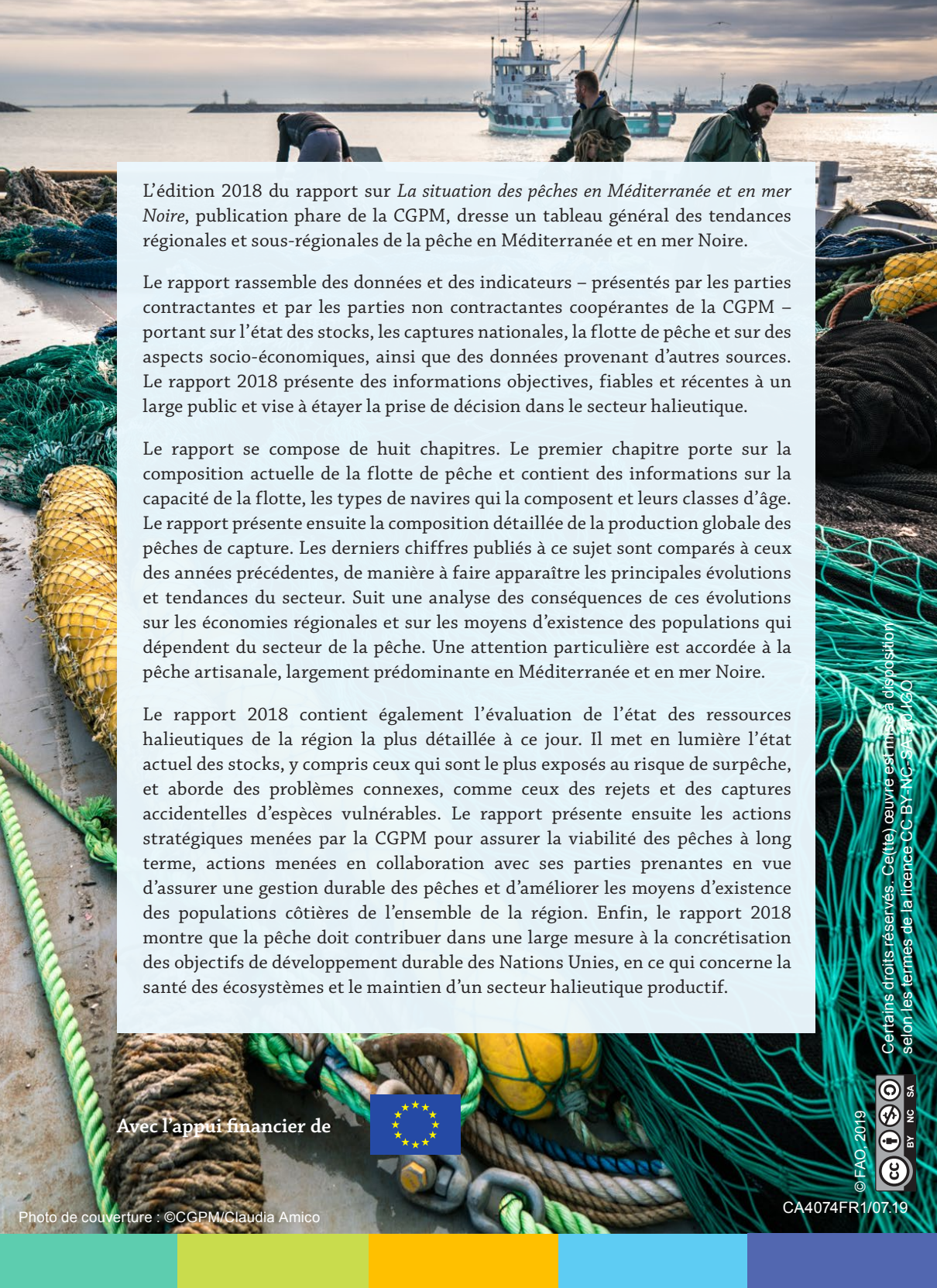


Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



General Fisheries Commission  
for the Mediterranean  
Commission générale des pêches  
pour la Méditerranée

LA SITUATION DES PÊCHES EN  
MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE **2018**



L'édition 2018 du rapport sur *La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire*, publication phare de la CGPM, dresse un tableau général des tendances régionales et sous-régionales de la pêche en Méditerranée et en mer Noire.

Le rapport rassemble des données et des indicateurs – présentés par les parties contractantes et par les parties non contractantes coopérantes de la CGPM – portant sur l'état des stocks, les captures nationales, la flotte de pêche et sur des aspects socio-économiques, ainsi que des données provenant d'autres sources. Le rapport 2018 présente des informations objectives, fiables et récentes à un large public et vise à étayer la prise de décision dans le secteur halieutique.

Le rapport se compose de huit chapitres. Le premier chapitre porte sur la composition actuelle de la flotte de pêche et contient des informations sur la capacité de la flotte, les types de navires qui la composent et leurs classes d'âge. Le rapport présente ensuite la composition détaillée de la production globale des pêches de capture. Les derniers chiffres publiés à ce sujet sont comparés à ceux des années précédentes, de manière à faire apparaître les principales évolutions et tendances du secteur. Suit une analyse des conséquences de ces évolutions sur les économies régionales et sur les moyens d'existence des populations qui dépendent du secteur de la pêche. Une attention particulière est accordée à la pêche artisanale, largement prédominante en Méditerranée et en mer Noire.

Le rapport 2018 contient également l'évaluation de l'état des ressources halieutiques de la région la plus détaillée à ce jour. Il met en lumière l'état actuel des stocks, y compris ceux qui sont le plus exposés au risque de surpêche, et aborde des problèmes connexes, comme ceux des rejets et des captures accidentelles d'espèces vulnérables. Le rapport présente ensuite les actions stratégiques menées par la CGPM pour assurer la viabilité des pêches à long terme, actions menées en collaboration avec ses parties prenantes en vue d'assurer une gestion durable des pêches et d'améliorer les moyens d'existence des populations côtières de l'ensemble de la région. Enfin, le rapport 2018 montre que la pêche doit contribuer dans une large mesure à la concrétisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, en ce qui concerne la santé des écosystèmes et le maintien d'un secteur halieutique productif.

Avec l'appui financier de



© FAO, 2019



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA de l'UNESCO

CA4074FR1/07.19